

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de MONTMAIN du 28 octobre 2016

Convocation du 11 octobre 2016

Etaient Présents : DECHAUD Martine, TRULLARD Samuel, CHIFFOT Véronique, VADOT Franck, POLLIART Dominique, ROCHE Philippe, SAGRANGE Bernard, CHAVATTE Sophie, PEREZ Valérie, FAIVRE Jean-François , WITTIG Bernadette

Absents excusés :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2016 à l'unanimité.

Délibération 1 : Signature d'une convention avec le Conseil Départemental pour la mise à disposition de panneaux de signalisation.

Mme le Maire indique que la commune peut signer une convention afin de bénéficier des services du conseil départemental en matière de voirie, cela comprends la possibilité de commander

- du sel de déneigement
- de l'enrobé à froid et de gravillons
- le fauchage des dépendances de voirie
- la réalisation de signalisation horizontale
- la pose de panneaux de signalisation verticale
- la mise sur site de panneaux de signalisation temporaire
- les travaux d'entretien de voirie au point à temps manuel ou automatique
- le prêt de panneaux de signalisation temporaire à titre gratuit
- les interventions d'urgence pour signaler ou faire cesser un danger qui menace la sécurité des usagers.

Les factures sont établies par l'agence territoriale par référence à un devis au regard des quantités exécutées.

La convention proposée est signée pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie.

Délibération 2 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Rives de Saône donnant lieu à la version 8.

Mme le Maire donne lecture des modifications apporter à la version 7 des statuts de la Communauté de Communes

- Prise en compte de nouvelles compétences obligatoires
- développement économique : transfert de toutes les zones d'activité
- compétence environnement et assainissement (SPANC) démenbrées
- compétence tourisme démenbrée : compétence obligatoire pour office de tourisme et compétences facultatives pour les autres.

La commission statuts réunie le 5 septembre 2016 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine les modifications apportées à la version 7 des statuts et entérine la version 8 des statuts de la Communauté de Communes.

Délibération 3 : Instauration d'une redevance réglementée pour chantier provisoire

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide

- d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Ralentisseur route de Villy :

Mme le Maire donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenue avec les services de la Mission de conseil du Conseil départemental (MICA).

Il est indiqué que le ralentisseur route de Villy n'est pas conforme et présente un danger pour les usagers de la route, le Conseil Départemental préconise son enlèvement pur et simple (devis d'enlèvement se monte à 1 975 € H.T.). Vu son effet positif sur la vitesse, la commune souhaiterait néanmoins son maintien. Celui ci ne pourra être envisagé que dans le cadre d'un aménagement global de sécurisation avec éventuellement un aménagement d'entrée de village créant un « effet porte », et éventuellement une bordure de part et d'autre du ralentisseur pour éviter les manœuvres d'évitement.

Ces travaux pourraient se monter à un peu moins de 9 000 € HT mais pourraient bénéficier de subvention de voirie et des amendes de police.

Avant d'aller plus avant dans la réflexion sur l'aménagement, le Conseil départemental préconise de réaliser un comptage des véhicules et des vitesses pendant une semaine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorable au maintien du ralentisseur. Il souhaite qu'un devis précis soit établi pour le comptage des véhicules, qui sera validé ou pas lors d'une prochaine réunion.

Délibération 4 : Noël des enfants

Le Conseil Municipal décide comme l'an dernier, d'offrir des bons d'achat de 15 € aux enfants jusqu'à 10 ans.

Le Père Noël distribuera les cadeaux le 18 décembre 2016. Un goûter sera offert à la salle des fêtes.

Vœux du Maire :

Les vœux du Maire sont prévus le 07 janvier 2017 à 18 h.

Délibération 5 : Affouages.

La parcelle 4 est à terminer, et les houppiers des parcelles 3 et 6 sont à faire en affouages.

Les inscriptions seront prises en mairie jusqu'au 22 novembre.

Le partage des lots sera effectué par le garde forestier le 26 novembre 2016.

Le prix est fixé à 5 € le stère.

Travaux de point à temps :

Le Conseil Municipal considère que les travaux de rebouchage des trous de la chaussée peuvent attendre l'année prochaine.

Implantation du miroir demandé par Mr PARRIAUX

Au vu des dernières informations obtenues par le Conseil Départemental, il est possible d'autoriser Mr PARRIAUX à installer, à ses frais un miroir de signalisation. Il aura la charge de son entretien également. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public.

Questions diverses :

- Départ en retraite de Mme VIELLARD

Mme le Maire indique que Mme VIELLARD prendra sa retraite fin novembre, le Conseil Municipal décide d'organiser un pot de départ et fixe à 150 € la valeur du cadeau qui lui sera offert à cette occasion.

Mme le Maire indique que Mme INSOGNA Nathalie sera recrutée à partir du 15 novembre afin de travailler 15 jours en binôme avec Mme VIELLARD.

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 20 janvier 2017.

- Commission bois :

La Commune a chargé le garde forestier de faire une étude approfondie sur les possibilités d'acquisition qui pourrait s'offrir à la commune.

La séance est levée à 22 h 30

DECHAUD Martine	FAIVRE Jean-François	TRULLARD Samuel
POLLART Dominique	CHIFFOT Véronique	VADOT Franck
SAGRANGE Bernard	PEREZ Valérie	ROCHE Philippe
CHAVATTE Sophie	WITTIG Bernadette	